



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



n°12946*01

Demande en injonction de payer au président du tribunal de commerce

(Articles 1405 à 1425 du code de procédure civile)

N° du Tribunal :

N° du Greffe :

DEMANDEURS

Indiquez ici vos nom de famille, nom d'usage (ex : nom d'épouse), prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance.

Pour une personne morale, indiquez sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement.

MANDATAIRE

Indiquez, le cas échéant, les nom de famille, nom d'usage (ex : nom d'épouse), prénoms et domicile du mandataire

Pour une personne morale, indiquez sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement.

DEBITEURS

Indiquez ici les nom de famille, nom d'usage (ex : nom d'épouse, prénoms, domicile du ou des débiteurs.

Pour une personne morale, indiquez sa forme, sa dénomination et son siège social.

Le créancier ou son mandataire soussigné a l'honneur de vous exposer que le débiteur lui doit les sommes mentionnées ci-après, et requiert en application des articles 1405 et suivants du code de procédure civile que soit rendue, à l'encontre du débiteur, une ordonnance portant injonction de payer lesdites sommes.

En application de l'article 1408 du code de procédure civile, je demande qu'en cas d'opposition l'affaire soit immédiatement renvoyée devant _____, juridiction compétente pour connaître du litige.

SOMMES DEMANDEES	MONTANT	FONDEMENT DE LA CREANCE DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
- principal - _____	_____ _____	
<input type="checkbox"/> intérêts au taux légal ou <input type="checkbox"/> intérêts au taux contractuel de _____ à compter du _ _ _ _ _ _ _ _	_____ _____	
- clause pénale - frais accessoires - _____	_____ _____ _____	

Date :

Votre signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

ORDONNANCE

Nous, _____, Président du tribunal de commerce
assisté de _____, Greffier

Vu la requête qui précède et les articles 1405 à 1425 du code de procédure civile,

Attendu que la demande ne paraît pas fondée, rejetons la requête qui précède

Attendu que la demande paraît fondée, totalement ou partiellement

Enjoignons à _____

de payer à : _____

- _____ €, en principal avec intérêts - au taux légal (1)
- au taux contractuel (1) de _____ % l'an
à compter du ____/____/____

- _____ €, au titre de la clause pénale(1)

- _____ €, au titre des frais accessoires(1)

- _____

- les dépens comprenant les frais de greffe liquidés à la somme de _____ €

- Fait à _____, le ____/____/____

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE,

LE GREFFIER,

Signification effectuée le ____/____/____ à personne à domicile

à étude de l'huissier de justice procès-verbal art. 659 NCPC

Vu, sans opposition le ____/____/____

LE GREFFIER EN CHEF,